

2.—Bilan de la Caisse de la sécurité de la vieillesse, années terminées le 31 mars 1952-1953

Détail	Année terminée le 31 mars—	
	1952 ¹	1953
Recettes	\$	\$
Impôts—		
Revenu personnel.....	100,000	45,250,000
Revenu des sociétés.....	2,000,000	36,850,000
Ventes.....	24,297,979	141,558,292
Subvention du Fonds du revenu consolidé.....	49,668,855	—
Prêt du Fonds du revenu consolidé.....	—	99,483,322
Total des recettes	76,066,835	323,141,614
Dépenses		
Total des dépenses (pensions servies)	76,066,835	323,141,614

¹ Le programme n'a été en vigueur que durant les trois derniers mois de l'année financière.

Le programme est administré par le directeur national de la Sécurité de la vieillesse, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par l'entremise des dix bureaux régionaux chargés du paiement des allocations familiales. Les deux programmes sont administrés en grande partie par le même personnel.

Ceux qui recevaient une pension à la fin de 1951 en vertu de la loi des pensions de vieillesse de 1927 ont été tout simplement portés sur les contrôles de la pension universelle à compter de janvier 1952. Les autres doivent faire leur demande au directeur général, dont le bureau est situé dans la capitale de leur province. Le directeur régional pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest a son bureau à Ottawa.

En Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Yukon, le gouvernement du lieu verse un supplément aux bénéficiaires de la pension de vieillesse qui répondent aux conditions prescrites touchant les ressources et la résidence. La Saskatchewan verse un supplément uniforme de \$2.50 par mois; dans les trois autres régions, le maximum est de \$10 par mois.

3.—Statistique de la sécurité de la vieillesse, par province, années terminées le 31 mars 1952¹ et 1953

Province	Pensionnaires en mars	Pensions servies (net)	Province ou territoire	Pensionnaires en mars	Pensions servies (net)
		\$			\$
Terre-Neuve—			Manitoba—		
1952 ¹	14,177	1,697,080	1952 ¹	37,826	4,457,480
1953.....	14,792	6,995,760	1953.....	40,489	19,019,960
Île-du-Prince-Édouard—			Saskatchewan—		
1952 ¹	6,338	754,720	1952 ¹	37,153	4,399,120
1953.....	6,553	3,155,700	1953.....	40,553	19,037,305
Nouvelle-Écosse—			Alberta—		
1952 ¹	34,832	4,124,080	1952 ¹	36,637	4,333,120
1953.....	36,150	17,259,287	1953.....	40,203	18,745,260
Nouveau-Brunswick—			Colombie-Britannique—		
1952 ¹	21,540	2,935,240	1952 ¹	72,225	8,543,040
1953.....	25,689	12,254,680	1953.....	79,464	36,802,800
Québec—			Yukon et T. du N.-O.—		
1952 ¹	139,954	16,579,994	1952 ¹	406	48,040
1953.....	147,833	69,570,127	1953.....	447	217,720
Ontario—			Canada—		
1952 ¹	238,925	28,194,920	1952 ¹	643,013	76,066,834
1953.....	253,954	120,083,015	1953.....	686,127	323,141,614

¹ Le programme n'a été en vigueur que durant les trois derniers mois de l'année financière.